

[PAR COURRIEL]



Le 16 mars 2025

Agence d'évaluation d'impact du Canada

Évaluation du Projet minier Shaakichiuwaanaan

901-1550, avenue d'Estimauville

Québec (Québec) G1J 0C1

Téléphone : 418-254-2435

Shaakichiuwaanaan@iaac-aeic.gc.ca

OBJET : COMMENTAIRES SUR LA DESCRIPTION INITIALE DU PROJET MINIER SHAAKICHUWAANAAN DE MÉTAUX DE BATTERIES PATRIOT EN EYYOU ISTCHEE DANS LE NORD-DU-QUÉBEC

Par la présente, la Coalition Québec meilleure mine et MiningWatch Canada souhaitent vous faire part de nos commentaires concernant la description initiale du projet minier Shaakichiuwaanaan de Métaux de batteries Patriot en Eeyou Istchee dans le Nord-du-Québec. Dans sa forme actuelle, et bien que plusieurs éléments restent à clarifier à travers le processus d'évaluation des impacts, nous ne soutenons pas le développement du projet minier à l'étude.

À PROPOS DE NOS ORGANISMES

La Coalition Québec meilleure mine (QMM) et MiningWatch Canada (MWC) visent tous deux à promouvoir des meilleures pratiques et politiques publiques dans le secteur minier sur les plans social, environnemental et économique.

Fondée en 2008, la **Coalition Québec meilleure mine** regroupe aujourd'hui une trentaine d'organismes qui représentent collectivement plus de 250 000 individus de toutes les régions du Québec. La coalition regroupe des organismes citoyens, des organismes environnementaux, des syndicats, des universitaires et des associations de médecins. Depuis 17 ans, la Coalition QMM a été au cœur des débats touchant le secteur minier et a contribué à sensibiliser les décideurs publics et un large pan de la société québécoise sur plusieurs enjeux qui touchent ce secteur. La Coalition QMM a contribué positivement à redéfinir les politiques publiques dans le secteur minier, notamment la Loi sur les mines, les redevances minières, les garanties financières à la restauration, l'encadrement environnemental, l'acceptabilité sociale, les territoires incompatibles à l'activité minière, de même que sur les positions du Québec concernant les filières minérales de l'uranium et de l'amiante, et plus récemment sur les minéraux dits critiques et stratégiques. Depuis 2008, les membres de la coalition ont participé à une vingtaine d'évaluations environnementales de projets miniers au Québec, dont une dizaine du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Depuis 2014, QMM est un membre actif du Comité consultatif de la ministre des mines du Québec.

Fondé en 1999, **MiningWatch Canada** regroupe aujourd’hui une trentaine d’organismes membres qui représentent, collectivement, plusieurs centaines de milliers d’individus de partout au Canada. Depuis 20 ans, MWC est devenu un acteur incontournable avec plus de 200 enquêtes, interventions, rapports et actions juridiques sur autant de projets miniers à l’échelle nationale et internationale. Environnement, droits humains, droits autochtones, transparence et imputabilité des entreprises—voilà autant d’enjeux qui justifient les interventions de MWC à l’échelle des communautés comme à celle des politiques publiques. MWC est un membre fondateur du comité aviseur de l’Initiative nationale pour les sites miniers orphelins et abandonnés (INMOA-NOAMI, fédéral/provincial), de même que pour le programme national de Neutralisation des eaux de drainage dans l’environnement minier (NEDEM-MEND). MWC a également été membre du comité aviseur du ministre des mines de l’Ontario, de la réforme fédérale sur les évaluations environnementales et de l’enquête nationale de la Commissaire à l’environnement et au développement durable sur l’application du Règlement fédéral sur les effluents des mines de métaux et de diamants au Canada. MWC a participé à une vingtaine d’actions juridiques, dont quatre à la Cour fédérale et à la Cour suprême du Canada en lien avec des enjeux miniers au pays.

COMMENTAIRES

D’emblée, la Coalition Québec meilleure mine et MiningWatch Canada tiennent à souligner notre scepticisme face au projet à l’étude. Dans sa forme actuelle, en l’absence de plusieurs éléments déterminants, nous ne soutenons pas le développement du projet minier à l’étude. Plusieurs enjeux sérieux nous préoccupent grandement et demandent à être évalués de manière approfondie. Nous entendons jouer un rôle actif dans la procédure en cours devant l’Agence d’évaluation des impacts du Canada (AEIC).

L’industrie minière se positionne de plus en plus comme le gardien d’un avenir à faible teneur en carbone, en tant que fournisseur de métaux et de minéraux tels que le lithium, mais aussi notamment les terres rares, le cuivre, le nickel et plusieurs autres désignés comme essentiels pour les technologies de transition énergétique. Les efforts de l’industrie visant à intensifier les opérations minières au Canada et dans le monde au nom de la transition énergétique sont déjà en cours. Néanmoins, la portée du boom minier mondial actuel est beaucoup plus large. Certaines estimations prévoient une multiplication par cinq ou dix de l’exploitation minière d’ici 2050 pour répondre à la demande sans précédent de métaux et de minéraux pour d’autres fins moins louables que la transition énergétique. Au nombre desquelles notons la militarisation face à l’augmentation des tensions géopolitiques mondiales, les guerres commerciales ou tout simplement la croissance économique. Peu importe leur véritable finalité, les demandes d’autorisation de projets miniers par l’industrie augmentent au pays comme pratiquement partout ailleurs sur la planète.

En dépit de son engagement de « [t]ravailler avec les parties prenantes pour réduire les impacts à la source, les prévenir et les éviter dans la mesure du possible »¹, le projet minier Shaakichiuwaanaan (ci-après « le Projet minier ») s’inscrit dans cette tangente d’augmentation globale des impacts miniers sur le territoire, l’environnement, l’eau. La question est de déterminer si ses impacts sont justifiés par une réduction globale de la pression exercée sur les écosystèmes et le climat.

¹ Métaux de batteries Patriot, *Projet minier Shaakichiuwaanaan – Description initiale de projet*, p. 4, en ligne : <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/document/160898>, (ci-après « Description initiale de projet »).

1. Raison d'être et transparence des minéraux dits critiques ou stratégiques

Le promoteur affirme que : « Le principal objectif du projet minier Shaakichiuwaanaan est d'exploiter un gisement de pegmatites à spodumène localisé sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James et d'en produire un concentré. Ce concentré pourra être vendu à un ou à des clients afin de le convertir en hydroxyde de lithium (LiOH), utilisé dans la production des batteries au lithium »². Nous retenons donc que le Projet minier vise l'extraction de lithium.

Le lithium figure depuis 2020 dans le *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025*³. Plus précisément, le gouvernement du Québec classe le lithium dans la catégorie des minéraux « stratégiques », définis comme « les substances minérales nécessaires à la mise en œuvre de différentes politiques du Québec »⁴. Plus particulièrement, la classification du lithium est : « lié[e] aux politiques publiques et aux énergies renouvelables »⁵.

Le gouvernement fédéral a publié en 2022 sa *Stratégie canadienne sur les minéraux critiques*⁶. Selon cette Stratégie :

Pour être jugé « critique » au Canada, un minéral doit être :

- essentiel à la sécurité économique du Canada et menacé de problème d'approvisionnement; ou
- nécessaire à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone; ou
- une source durable de minéraux critiques particulièrement stratégiques pour nos partenaires et alliés⁷.

Le lithium y figure avec 30 autres minéraux⁸.

« Parmi les 31 minéraux critiques du Canada, la Stratégie accorde la priorité à 6 qui se distinguent par leur potentiel à stimuler la croissance économique canadienne et par le fait qu'ils sont des intrants nécessaires dans les chaînes d'approvisionnement prioritaires »⁹. Le lithium fait partie de cette courte liste¹⁰.

Comme plusieurs autres promoteurs miniers de minéraux critiques, l'initiateur du Projet minier cherche à positionner son produit comme « une ressource essentielle afin de réduire l'impact environnemental global »¹¹. Nous retenons cependant que le lithium est également primé pour

² *Id.*, p. 26.

³ Gouvernement du Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025*, 2020, en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/plan-strategique/PL_valorisation_mineraux_critiques_strategiques.pdf

⁴ *Id.*, p. 1.

⁵ *Id.*, Annexe 3, p. 51.

⁶ Gouvernement du Canada, Ressources naturelles Canada, *Stratégie canadienne sur les minéraux critiques*, en ligne : https://www.canada.ca/content/dam/nrcan-rncan/site/critical-minerals/Critical-minerals-strategy_FR_9dec.pdf

⁷ *Id.*, p. 9.

⁸ *Id.*, Annexe A, p. 40.

⁹ *Id.*, p. 9.

¹⁰ *Id.*, p. 9.

¹¹ Description initiale de projet, p. 26.

d'autres applications industrielles qui sont n'ont que peu ou carrément pas d'utilité face aux objectifs de lutte contre la crise climatique, notamment dans les domaines des forces armées, de la céramique et du verre, de l'électronique, des biens de consommation et de l'aérospatial¹². Même en ce qui concerne le secteur de l'automobile, que l'industrie minière aime mettre de l'avant, il faut rappeler que la lutte contre la crise climatique ne peut se résumer simplement à augmenter la production de véhicules électriques individuels et qu'une part trop grande du marché demeure accaparée par les véhicules à essence et par des véhicules trop gros pour les besoins de leurs propriétaires, peu importe leur mode de propulsion.

Pour pouvoir affirmer que le Projet minier permettrait d'éventuels gains en matière de réduction de l'empreinte climatique et de décarbonisation de l'économie, le promoteur devrait être en mesure de présenter un portrait complet et transparent du bilan de sa chaîne d'approvisionnement responsable. La traçabilité des intrants et des produits, de manière indépendante, est essentielle. Sinon, cela revient à faire de la fausse représentation, à pousser pour le développement d'un projet sur la base de possibilité, et ultimement de mensonges. Au terme de notre lecture de la Description initiale du projet Shaakichiuwaanaan, nous ne pouvons conclure que celui-ci permettra de « réduire l'impact environnemental global »¹³. *A fortiori*, nous en doutons sérieusement.

Outre relayer certains énoncés de principes auxquels personne ne peut s'opposer et dresser un portrait général et non exhaustif de la demande actuelle et future en lithium, le promoteur ne fournit aucun renseignement permettant de clairement présenter quelle utilité son minerai occuperait dans un marché où la demande en lithium est multiple et diversifiée et, dans une part importante, contre-productive dans nos efforts collectifs de lutte contre la crise climatique et de justice sociale internationale au regard des utilités finales discutables qui sont faites de ces substances minérales.

Conséquemment, nous souhaitons voir plus de transparence de la part du promoteur et des autorités gouvernementales au sujet des impacts environnementaux et sociaux de ses chaînes d'approvisionnement et de distribution du lithium. À quoi servira concrètement le concentré que le promoteur entend produire et vendre à ses clients? Lors de la séance d'information du projet organisée par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) du 26 février 2025, le promoteur nous a indiqué que seulement un contrat de vente de concentré avait été signé avec un client, le constructeur automobile Volkswagen¹⁴. L'accord prévoit « que Patriot fournisse 100 000 tonnes de concentré de spodumène par an sur une période de 10 ans »¹⁵. Selon toute logique, la finalité probable de ces livraisons devrait être de contribuer à la fabrication de batteries de véhicules électriques individuels.

¹² Gouvernement du Canada, *Faits sur le lithium*, en ligne :

<https://ressources-naturelles.canada.ca/mineraux-exploitation-miniere/donnees-statistiques-analyses-exploitation-miniere/faits-mineraux-metallurgiques/faits-lithium#L1> (consulté le 14 mars 2025).

¹³ Description initiale de projet, p. 26.

¹⁴ Patriot Battery Metals, Communiqué de presse, PATRIOT ANNONCE LA CLÔTURE D'UN INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE DE 69 MILLIONS DE DOLLARS CANADIEN, D'UN PRISE DE CONTRAT ET D'UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE AVEC VOLKSWAGEN ET POWERCO, 21 janvier 2025, en ligne :

<https://patriotbatterymetals.com/patriot-announces-closing-of-c69-million-strategic-investment-offtake-and-strategic-partnership-with-volkswagen-and-powerco/>

¹⁵ *Id.*

Anticipant la réponse du promoteur qui pourrait nous opposer que les contrats d’approvisionnement et de distribution ne sont pas encore signés ou qu’ils doivent demeurer confidentiels pour des raisons de secret commercial, nous affirmons d’emblée que les populations qui sont appelées à composer avec les impacts des projets miniers de lithium sont en droit de connaître à quoi serviront ces minéraux s’ils sont extraits. Plus encore, la société devrait être en droit d’exiger que le lithium extrait du sol canadien ne soit pas destiné à certaines utilisations qui posent une menace pour la sécurité de l’humanité, comme pour soutenir la course aux armements militaires par exemple.

Dans un contexte de guerre commerciale avec les États-Unis et de compétition – voire de conflit – géopolitique avec la Chine en matière d’exploitation des minéraux dits critiques ou stratégiques, la destination déterminée ou probable du spodumène de lithium ou autre concentré extrait du gisement doit également être présentée de manière transparente. Si la destination probable du concentré se situe aux États-Unis, le promoteur devrait indiquer comment cette situation ne mine pas la défense des intérêts du Canada considérant que les États-Unis ont indiqué leur intention de rayer la souveraineté du Canada pour s’approprier ses minéraux.

La raison d’être du Projet minier doit s’inscrire dans un projet de société qui répond aux grands enjeux de notre époque tels que le respect des droits des peuples autochtones, la crise climatique, la pollution de l’eau et l’effondrement de la biodiversité. L’unique objectif de construire des véhicules électriques individuels n’en est pas un satisfaisant ou justifié à nos yeux.

C’est pourquoi une analyse commerciale plus poussée du projet demeure essentielle pour véritablement questionner la raison d’être du projet de lithium à l’étude. Sans limiter la portée de nos demandes précédentes, nous demandons particulièrement plus de précisions concernant les utilisations et destinations finales du concentré de spodumène.

Il n’en demeure pas moins qu’à ce jour, rien ne permet de conclure que le Projet minier Shaakichiuwaanaan puisse réellement contribuer à « réduire l’impact environnemental global ».

2. Exploitation minière en milieu nordique

Le projet minier Shaakichiuwaanaan se situe en milieu nordique. Or, la Description initiale du Projet ne comprend aucune mention à l’effet que le projet soit ou non situé dans une zone comprenant du pergélisol. Cet élément devrait être précisé afin d’évaluer si le projet devrait ou non se conformer aux procédures contenues dans la norme CSA 4011 publiée par l’Association canadienne de normalisation, *Infrastructure in Permafrost : A Guideline for Climate Change*, publiée par l’Association canadienne de normalisation.

Le cas échéant, dans un contexte d’emballement du climat, le projet d’exploiter une mine et d’entretenir des infrastructures d’extraction, de traitement, de transport et d’entreposage de minerai et de déchets miniers dans un milieu où serait présent le pergélisol nous préoccuperait grandement. Conséquemment, nous demandons à l’AEIC d’exiger du promoteur que l’étude d’impact de son projet soit réalisée en répondant aux critères et normes des sources et références indépendantes les plus rigoureuses et strictes sur le sujet.

Dans le cas contraire, même en l'absence de pergélisol, le projet serait tout de même situé dans un milieu fragile aux perturbations anthropiques. Les écosystèmes nordiques sont davantage affectés par les changements climatiques dû à l'emballlement plus marqué du climat près des pôles. Ces écosystèmes sont d'ailleurs plus fragiles aux perturbations qu'en milieu méridional. Une vigilance accrue est donc nécessaire dans l'évaluation des impacts des projets miniers en milieu nordique, particulièrement en ce qui concerne les impacts sur l'eau et les espèces en péril.

3. Destruction et pollution de lacs, de cours d'eau et d'habitats du poisson

La protection de l'eau constitue l'une des principales « préoccupations » des « groupes autochtones » consultés à ce jour par le promoteur¹⁶.

Le promoteur planifie de porter atteinte de manière irréparable à des plans d'eau. En effet, la Description initiale du projet indique que « le projet prévoit le dépôt de résidus et de stériles dans l'habitat du poisson et qu'à ce titre, une modification de l'annexe 2 du *Règlement sur les effluents des mines de métaux et de diamants (sic) (REMD) (sic)* sera nécessaire pour le projet »¹⁷. Notre lecture de la carte du projet nous porte à croire que d'autres plans d'eau seraient détruits et perdus, du moins partiellement, pour procéder à l'excavation de la fosse à ciel ouvert, notamment le lac 001¹⁸.

À notre avis, le lac 001 devrait également être soumis à la procédure de l'Annexe 2 du *Règlement sur les effluents des mines de métaux et de diamants*.

Nous tenons à rappeler notre opposition à la destruction de lacs, rivières et autres plans d'eau pour entreposer des déchets miniers ou pour exploiter des substances minérales.

Le recours à une digue temporaire pour assécher la partie du lac 001 durant la durée des travaux d'exploitation de la mine à ciel ouvert nous inquiète à plusieurs niveaux. D'abord, cette proposition comporte d'importants risques pour la sécurité des travailleur-euse-s pendant la durée des travaux. Ensuite, elle laisse supposer que le lac pourrait revenir à son état d'origine au terme de l'exploitation de la mine en la retirant. Or, cette idée soulève d'importants risques de contamination de l'habitat du poisson en raison du potentiel de lixiviation, de génération d'acide du roc de la fosse ou de contamination via les eaux souterraines chargées en arsenic si l'eau de la fosse se mélangeait avec l'eau de la partie du lac 001 non excavée. Ce projet soulève également un potentiel d'assèchement pouvant menacer l'habitat du poisson lorsque la digue serait retirée. Également, la superposition des opérations d'extraction dans la fosse à ciel et dans les galeries souterraines de manière concomitante durant certaines années soulève des risques importants liés à la stabilité de la digue.

Nous relevons par ailleurs que la Description initiale du Projet ne présente pas de plan de remblaiement de la fosse avec les déchets miniers. Cette possibilité devrait à tout le moins être évaluée et intégrée dans les lignes directrices du projet.

¹⁶ Description initiale de projet, p. 21.

¹⁷ *Id.*, p. 29.

¹⁸ *Id.*, p. 31.

Nous considérons que le promoteur n'a pas fait la démonstration dans sa description initiale de projet de l'absence de scénario de rechange à la réalisation du projet qui évite la destruction des lacs pour entreposer ses déchets miniers. Tout au plus, la Description initiale du projet indique qu'un « scénario qui évite complètement le recours à l'eau [fera] l'objet d'une évaluation plus approfondie »¹⁹. Bien qu'elle demeure à être évaluée et présentée, cette option nous semble la plus compatible avec l'engagement du promoteur de « réduire l'impact environnemental global »²⁰ de son projet.

4. Impacts sur les caribous

Les impacts du Projet minier sur les animaux est l'une des principales préoccupations des « groupes autochtones » consultés par le promoteur²¹. Celui-ci indique que « La zone d'étude du projet est susceptible d'être fréquentée par [...] deux écotypes de caribous : le caribou migrateur (*Rangifer tarandus*) et le caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*) »²². Le fait qu'aucun caribou n'a été observé durant l'inventaire aérien conduit par le Ministère de l'environnement en 2020 dans la zone d'étude ne signifie pas que le territoire n'est pas un habitat occupé ou propice à cette espèce²³. En effet, nous retenons qu'entre 2003 et 2015, « [d]ans le cadre des travaux menés par le MELCCFP, 762 localisations télémétriques de caribous migrants ont été enregistrées à proximité du projet »²⁴.

Aucune explication n'est donnée sur l'absence de données obtenues depuis 2015. Selon les « groupes autochtones » consultés par le promoteur, « l'augmentation des activités sur la Transtaïga contribue au déclin du nombre d'orignaux et de caribous qui fréquentent le secteur »²⁵. Des explications à ce sujet s'avèrent nécessaires pour mieux comprendre les comportements des deux écotypes de caribous (migrateur et forestier) dans la zone d'étude, afin de mettre en place des mesures de réduction des impacts, de conservation et de restauration qui permettent aux caribous de continuer d'occuper leur territoire durant et après les éventuels travaux s'ils étaient autorisés.

Notre lecture de l'extrait suivant de la Description initiale du Projet introduit une contradiction sur les observations réelles du promoteur lors de son inventaire réalisé en janvier 2023 dans sa « zone d'étude » :

Du 24 au 26 janvier 2023, un inventaire hélicopté de la grande faune a été réalisé dans la zone d'étude couvrant une superficie de 1 470 km². Ce dernier a été effectué sous forme d'une série de manœuvres à une altitude moyenne d'environ 200 m et à une vitesse de 100 à 150 km/h. Durant les survols, l'identification des réseaux de pistes et des individus a été effectuée par un observateur-navigateur expérimenté assisté de deux observateurs à l'arrière de l'appareil. **Aucun caribou n'a été observé lors de cet inventaire.** Le 28 janvier 2023, les membres de la famille du maître de trappe ont effectué un inventaire du secteur en se concentrant particulièrement sur **les points où des individus avaient été trouvés les jours précédents**²⁶.

¹⁹ *Id.*, p. 43.

²⁰ *Id.*, p. 26.

²¹ *Id.*, p. 21.

²² Description initiale de projet, p. 63.

²³ *Id.*, p. 64.

²⁴ *Id.*

²⁵ *Id.*, p. 22.

²⁶ Description initiale de projet, p. 63 et 64 (nos surlignements).

En effet, malgré l'affirmation « aucun caribou n'a été observé lors de cet inventaire », la fin de ce passage indique que « des individus [ont] été trouvés » dans le secteur.

Quoi qu'il en soit, des relevés et inventaires plus poussés suivant une méthodologie plus rigoureuse et une prise de données plus fréquentes apparaissent nécessaires pour faire état de la présence des caribous dans la zone d'étude. Le cas échéant, une explication des causes de la réduction de la fréquentation des caribous est essentielle afin de proposer les mesures appropriées pour la protection de l'espèce et la sauvegarde de son habitat essentiel.

L'étude d'impact devrait également présenter la proximité du Projet minier avec les habitats fréquentés par les deux écotypes de caribous. Un portrait historique des déplacements et de la démographie des hardes visées est nécessaire.

En cette matière, la zone d'étude du projet doit également comprendre les impacts liés à du camionnage sur les routes d'accès au site du projet minier. En effet, l'accroissement du transport routier est susceptible d'augmenter de manière importante les impacts sur les hardes de caribous dont le territoire est fragmenté par le réseau routier en Eeyou Istchee. « L'impact de l'augmentation de la circulation sur la grande faune » est d'ailleurs à la base de l'un des principaux commentaires des « groupes autochtones » consultés par le promoteur²⁷.

5. Comparaisons avec d'autres projets similaires

Lors du dépôt de nos prochains commentaires sur l'étude d'impact du projet, nous envisageons de soumettre des comparaisons avec d'autres mines et projets miniers de lithium en Eeyou Istchee, mais aussi ailleurs au Québec, au Canada comme à l'étranger.

Nous pensons notamment aux projets miniers de lithium qui ont terminé leur évaluation environnementale fédérale en Eeyou Istchee, soit Rose Lithium-Tantale de Corporation Éléments Critiques²⁸, Lithium Baie-James de Galaxy Lithium²⁹ et Whabouchi de Nemaska Lithium³⁰, mais également les mines et projets avancés et émergents en Eeyou Istchee et en Abitibi-Témiscamingue, notamment la mine North American Lithium et les projets Authier, Moblan et Tansim de Sayona Mining.

Ces comparatifs serviront à assurer que l'encadrement des opérations minières du projet à l'étude ne répète pas les erreurs commises ailleurs et que les meilleures pratiques soient mises en place si le projet devait aller de l'avant. Nous invitons l'AEIC à faire le même exercice.

²⁷ *Id.*, p. 23.

²⁸ Gouvernement du Canada, Environnement et Changements climatiques, Agence d'évaluation d'impact du Canada, Projet minier Rose Lithium-Tantale, <https://www.iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80005?culture=fr-CA>

²⁹ Gouvernement du Canada, Environnement et Changements climatiques, Agence d'évaluation d'impact du Canada, Projet de mine de lithium Baie-James, <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80141?culture=fr-CA>

³⁰ Gouvernement du Canada, Environnement et Changements climatiques, Agence d'évaluation d'impact du Canada, Projet minier Whabouchi, <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80021>

6. Évaluation des impacts cumulatifs

Notre analyse se penche non seulement sur les impacts des opérations sur le site minier, mais également sur ceux liés au transport, au traitement, à l'entreposage et à l'exportation du minerai et des déchets miniers.

Nous invitons l'AEIC à élargir davantage la liste des activités passées, présentes et futures susceptibles d'affecter l'environnement en Eeyou Istchee. En tête de liste figurent les nombreux barrages hydroélectriques.

Pour aider le public à se positionner sur le projet minier Shaakichiuwaanaan, il serait utile de mieux connaître la stratégie de développement en Eeyou Istchee pour les prochaines années et décennies. Pour nous prononcer sur un projet donné, nous avons besoin de données pour évaluer si celui-ci s'inscrit dans un projet de société plus large qui répond aux grands enjeux de notre époque, à commencer par le respect des droits des peuples autochtones, la crise climatique, la pollution de l'eau et l'effondrement de la biodiversité.

CONCLUSION

Les présents commentaires sont produits dans le cadre de l'évaluation du projet minier Shaakichiuwaanaan de Métaux de batteries Patriot en Eeyou Istchee dans le Nord-du-Québec devant l'Agence d'évaluation d'impact du Canada après concertation avec nos membres et partenaires intéressé-e-s à l'évaluation des impacts du projet. Plus particulièrement, nous demandons à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada de bonifier le cadre d'analyse de l'évaluation du projet minier étudié.

Nous réitérons que dans sa version actuelle, nous ne soutenons pas le développement du projet minier Shaakichiuwaanaan à l'étude en raison de doutes sur sa raison d'être, du manque de transparence concernant ses chaînes d'approvisionnement et de distribution, des risques liés à l'exploitation d'un site minier en milieu nordique sur l'environnement, l'eau et les espèces en péril. Nous considérons que le promoteur n'a pas fait la démonstration de l'absence de scénario de rechange viable à la destruction des lacs pour réaliser son plan. Pour chacun de ces enjeux, nous avons soulevé que des renseignements et des études complémentaires sont nécessaires afin d'informer le public adéquatement des impacts du projet minier à l'étude.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention et de la diligence que vous accorderez à nos commentaires et nous vous assurons, par le fait même, de notre pleine et entière collaboration pour toute information complémentaire que vous jugerez pertinente quant aux enjeux du présent dossier.

Salutations cordiales,

<Original signed by>

Me Rodrigue Turgeon, M.A.S.V.D., J.D.

Co-responsable du programme national, MiningWatch Canada

Co-porte-parole de la Coalition Québec meilleure mine

4, Florence Street, Suite 210, Ottawa, Ontario, K2P 0W7 | www.miningwatch.ca